

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le procès-verbal du 24 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec des modifications apportées à la délibération n°603 ayant pour objet : « Enquête publique pour le projet de création d'une station de transit de sédiments de dragage de la Seine par le Grand Port Maritime de Rouen ».

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 24 novembre 2014 notamment dans le domaine des marchés publics.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Adopte le Budget Primitif Ville et Transport 2015.
- Accepte la demande d'admission en non valeur présentée par la trésorerie de Grand-Couronne pour un montant de 540 €.
- Alloue un acompte sur les subventions pour 2015 à l'Amicale des Employés Municipaux et à l'Association des Retraités Municipaux.
- Fixe le montant de la subvention de fonctionnement pour 2015 au Budget C.C.A.S. et au Budget Transport.
- Adopte la Décision Modificative n°3 du Budget Principal Ville.
- Alloue une aide financière pour travaux de rénovation de commerce à la boulangerie VANLERBERGHE.
- Fixe les montants des loyers des différentes propriétés communales au 1^{er} janvier 2015.
- Emet un avis favorable au projet SCOT de la Métropole Rouen Normandie au 1^{er} janvier 2015.
- Complète la délibération du 29 septembre 2014 et valide une action supplémentaire s'intitulant : « Ouvrons-nous à la différence ! », dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la CREA.
- Autorise M. le Maire à signer les trois conventions suivantes :
 - 1°) – Avec la Galerie Robillard qui est chargée du montage d'expositions et de la présentation d'œuvres originales ; Elle définit les conditions générales de mise à disposition de l'exposition « contes animaliers » : au fil des saisons « d'Olivier DESVAUX. L'exposition se tiendra du 8 au 19 décembre 2014 à la Médiathèque Boris Vian de Grand-Couronne.
 - 2°) – Avec l'Association « Femmes de Grand-Couronne pour la solidarité et l'insertion » ; Elle permet d'encadrer les prestations effectuées par cette association dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015. Une petite restauration sera préparée et servie par celle-ci, à l'issue de certains spectacles présentés à l'Avant-Scène.

.../...

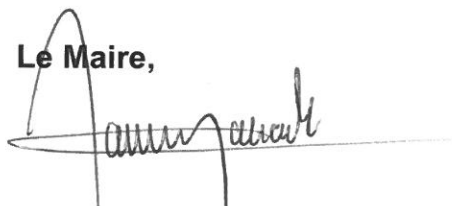
- 3°) – Avec le Département de Seine-Maritime pour l'affiliation au dispositif du Département «Pass Culture 76 Collégiens » ; Elle définit les modalités de ce dispositif.
- Applique les tarifs mentionnés dans la délibération correspondante concernant les spectacles à entrées payantes de la saison culturelle 2014/2015.
 - Demande au Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire auprès de la CNP Assurances/Sofcap pour les frais laissés à sa charge des agents affiliés à la CNRACL, pour les décès, accidents de service et maladie imputable au service avec une franchise de 30 jours.
 - Décide de la transformation des emplois figurant dans la délibération s'y rapportant relatif aux avancements de grade au 1^{er} janvier 2015.
 - Décide de faire appel à un ou des bénévoles pour participer au fonctionnement des services ; D'autoriser le Maire à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.
 - Complète la liste des enseignants exerçant une activité accessoire pour le compte de la ville dans le cadre du Projet Educatif Territorial au titre de l'année scolaire 2014/2015.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Objectifs avec l'association « Le Kick-Boxing de Grand-Couronne ».
 - Vote les subventions de fonctionnement pour les trois associations suivantes : « Cercle de l'Agglomération Rouennaise », «Et Vie Danse » et « Association Charline » pour l'exercice 2014.
 - Autorise le paiement de la somme de 7 273 € 34 au Comité d'Action et de Promotion Sociales, conformément à la convention signée avec celui-ci, la Ville et le Département concernant l'avenant n°1 signé le 6 février 2014.
 - Crée un tarif de 6 euros pour l'accès à la soirée Zen qui aura lieu début 2015 au Centre Aquatique Alex Jany.
 - Annule la délibération du 21 septembre 2006 concernant le concours « Fleurissons notre ville » ; Attribue des bons d'achats afin de récompenser les lauréats de ce concours comme indiquée dans la délibération correspondante.
 - Annule la délibération du 17 décembre 2012 et nomme M. Olivier GRARD pour exercer la profession de transporteur public routier de personnes au moyen d'un véhicule au maximum pour la régie de transport d'une collectivité publique.
 - Emet un avis favorable au projet présenté par le Grand Port Maritime de Rouen pour le projet de création d'une station de transit de sédiments de dragage de la Seine par le Grand Port Maritime de Rouen.

Fin de séance, à 20 H.

Grand-Couronne, le 17 décembre 2014.



Le Maire,


Michel LAMAZOUADE